**CARNET DE RENTREE**

**ANNEE SCOLAIRE 2020-2021**

**Mon village, Mon école**

**Achet**

****

**ENSEIGNEMENT COMMUNAL**

**Ecole Communale d’Achet**

**Rue de la Creugette, 12**

**5362 ACHET**

**Tél. 083/61.19.90 -** [**ecole.achet@hamois.be**](mailto:ecole.achet@hamois.be)

**0472/40.53.40**

****Achet, le 1er septembre 2020

Direction ff : Raphaël Beaujean

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions pour la confiance que vous accordez à notre enseignement communal.

Vous trouverez ci-après une série de renseignements concernant l’année scolaire 2020-2021. En cas de question, de doute, n’hésitez pas à prendre contact avec nous.

**ORGANISATION GENERALE**

Début des cours à **8 h 45**. Dès leur arrivée à l’école, les enfants se rendent directement à la garderie et sont pris en charge par la gardienne (entre 7 h 30 et 8 h – payant) ou par un membre de l’équipe éducative (dès 8 h – gratuit). Si le temps le permet, la personne qui surveille peut se rendre dans la cour du haut.

Dès que la cloche sonne, chaque enfant se présente dans son rang avant d’aller en classe, précédé de l’enseignante.

Récréation entre 10 h 25 et 10 h 45 (primaire) et entre 10 h 50 et 11 h 10 (classes maternelles).

Temps de midi : repas à 11 h 45 pour les enfants des classes maternelles et à 12 h 15 pour les enfants des classes primaires. Ensuite, récréation jusque 13 h 15.

Récréation de 14 h 20 à 14 h 40.

Fin des cours à **15 h 30** (12 h 05 le mercredi) : nous souhaitons que les parents restent derrière la barrière grise jusqu’au retentissement de la cloche. Cela permettra aux enfants de sortir du bâtiment en toute quiétude et aux enseignantes de bien voir avec qui chaque enfant quitte l’école.

La garderie « du soir » est assumée gratuitement entre 15 h 30 et 16 h par une enseignante. Dès 16 h, une gardienne assume cette tâche (0,60 € / demi-heure). Dès qu’un enfant quitte la garderie, il avertit la personne chargée de la surveillance.

Le mercredi, vos enfants seront gardés jusque 12 h 30 par une enseignante. Ensuite, un accueil centralisé est organisé à Hamois et nécessite une inscription préalable (modalités plus loin dans ce courrier). Le transport est assumé par un car communal.

**CONGES SCOLAIRES 2020-2021**

Du lundi 2 au vendredi 6 novembre 2020 – Congé d’automne (Toussaint)

Mercredi 11 novembre 2020 – Armistice du 11 novembre 1918

Du lundi 21 décembre 2020 au vendredi 1er janvier 2021 – Vacances d’hiver (Noël)

Du lundi 15 février 2021 au vendredi 19 février 2021 – Congé de détente (Carnaval)

Du lundi 5 avril 2021 au vendredi 16 avril 2021 – Vacances de printemps (Pâques)

Vendredi 30 avril 2021 – Fête du Travail

Jeudi 13 et vendredi 14 mai – Congé de l’Ascension

Lundi 24 mai – Lundi de Pentecôte

Dès le jeudi 1er juillet – Vacances d’été

**COMPTES – PREVISIONS DES DEPENSES**

Les paiements s’effectueront exclusivement par virement bancaire. Les factures mensuelles seront dorénavant envoyées par mail en début de mois.

Ci-dessous, vous trouverez un aperçu des prévisions des dépenses pour cette année scolaire.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Classes maternelles** | Prix réel | Commune | Comité | FWB | Total |
| Ecole du dehors (8 sorties) | 56 |  |  | 32 | **30** |
| Théâtre | 4,5 |  |  |  | **4,50** |
| Activité musicale | 4 |  | 2 |  | **2** |
| Visite à la ferme | 8 | 6,5 |  |  | **1,50** |
| Animations culinaires (2x) | 14 |  | 7 |  | **7** |
| Eveil aux langues | 20 |  | 20 |  | **0** |
| Classes de sports (M3 uniquement) | 180 |  |  |  | **180** |
| **FRAIS prévus par enfant (M1-2)** |  |  |  |  | **45** |
| **FRAIS prévus par enfant (M3) (45 euros d’activités + 180 euros de séjour)** | | | | | **225** |
|  |  |  |  |  |  |
| **P1-P2** | Prix réel | Commune | Comité | FWB | Total |
| Ecole du dehors (8x) | 56 |  |  |  | **56** |
| Théâtre | 4,5 |  |  |  | **4,50** |
| Excursion de fin d'année | 25 | 6,5 | 3,5 |  | **15** |
| Animations « danse » (10x) | 25 |  |  |  | **25** |
| Animation musicale | 4 |  |  |  | **4** |
| Animations « déchets » (2x) | 15 |  |  |  | **15** |
| Classes de sports | 100 |  |  |  | **100** |
| Piscine | 22 | 22 |  |  | **0** |
| **FRAIS prévus par enfant** |  |  |  |  | **219,50** |
|  |  |  |  |  |  |
| **P3-P4** | Prix réel | Commune | Comité | FWB | Total |
| Théâtre | 4,5 |  |  |  | **4,50** |
| Excursion de fin d'année | 25 | 6,5 | 3,5 |  | **15** |
| Animations « danse » (8x) | 20 |  |  |  | **20** |
| Animation musicale | 4 |  |  |  | **4** |
| Animations « déchets » (2x) | 15 |  |  |  | **15** |
| Classes de forêt | 75 |  |  |  | **75** |
| Excursion à la Malagne | 20 |  |  |  | **20** |
| Piscine | 22 | 22 |  |  | **0** |
| **FRAIS prévus par enfant** |  |  |  |  | **153,50** |
|  |  |  |  |  |  |
| **P5-P6** | Prix réel | Commune | Comité | FWB | Total |
| Théâtre | 4,5 |  |  |  | **4,50** |
| Excursion de fin d'année | 25 | 6,5 | 3,5 |  | **15** |
| Animations « danse » (6x) | 15 |  |  |  | **15** |
| Animation musicale | 4 |  |  |  | **4** |
| Animations « déchets » (2x) | 15 |  |  |  | **15** |
| Piscine | 22 | 22 |  |  | **0** |
| Excursion à la Malagne | 20 |  |  |  | **20** |
| **FRAIS prévus par enfant** |  |  |  |  | **73,5** |

**JOURNEES PEDAGOGIQUES**

Trois (ou quatre) journées seront programmées en cours d’année scolaire (pour l’équipe complète). Dans le cadre du plan de pilotage, les enseignantes de P1-P2 assisteront à une journée supplémentaire de formation. Les dates vous seront communiquées en cours d’année scolaire. Un accueil extrascolaire sera organisé par les services communaux.

**REPAS**

Des repas chauds (préparés à l’école) seront toujours proposés (2 € pour les enfants du niveau maternel et 2,50 € pour ceux du primaire). Le potage sera offert à chaque enfant qui en fait la demande. Le menu sera toujours distribué en fin de mois.

**EQUIPE EDUCATIVE et HORAIRES**

**Niveau maternel**

**M1-2-3 – Mme Valérie Hatert (+ aide Mme Véronique Taviet)**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|  |  | Psychomotricité |  | Psychomotricité |
|  |  | Psychomotricité |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

**M1-2-3 – Mme Pauline Renson (+ aide Mme Véronique Taviet)**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  | Psychomotricité |  |  |
|  |  | Psychomotricité |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

**Niveau primaire**

**P1-P2 – Mme Christiane Debehogne (+ Mme Emmanuelle Marichal)**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|  | Philosophie |  |  | Education physique |
|  | Citoyenneté |  |  | Education physique |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  | Piscine (1 fois sur 2) |  |  |  |
|  | Piscine (1 fois sur 2) |  |  |  |

**P3-P4 – Mme Marine Donay**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|  | Citoyenneté | Informatique P4 |  |  |
|  | Philosophie | (une semaine sur 2) |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| Education physique | Piscine (1 fois sur 2) |  |  |  |
| Education physique | Piscine (1 fois sur 2) |  |  |  |

**P5-P6 – Mme Brigitte Taffarel**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|  |  | Informatique P5 |  |  |
|  | Philosophie | (une semaine sur 2) |  |  |
|  | Citoyenneté |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| Education physique |  |  | Néerlandais |  |
| Education physique |  |  | Néerlandais |  |

**CLASSES DE DEPAYSEMENT**

Classes de sport(s) à Louvain-la-Neuve – M3-P1-P2 – Du 31/5 au 2/6/2021 – 100 €

Paiement : 10 € sur les factures de septembre à mars, 30 € sur la facture d’avril

**COMMUNICATION**

L’interlocuteur privilégié est l’enseignant de votre enfant. Chaque titulaire connaît bien ses élèves et reste donc la personne à contacter en priorité.

**COLLATIONS**

Notre école s’est lancée dans un projet relatif à l’alimentation saine et équilibrée.

Le fruit du mercredi reste évidemment d’actualité. Les collations suivantes ne sont pas les bienvenues : chips, sucettes et sodas (ils resteront donc dans le cartable de votre enfant).

**ABSENCES**

A partir de la 3ème maternelle, toute absence d’un élève doit être justifiée via la fiche « justificatif d’absence ». S’il y a un certificat médical, celui-ci doit être collé sur cette fiche.

Dès qu’un enfant totalise 9 demi-jours d’absence injustifiée, j’ai le devoir de le signaler auprès du service de l’obligation scolaire (qui prend ensuite contact avec les parents).

**DOCUMENTS A COMPLETER**

Merci de compléter les documents suivants pour le 11 septembre au plus tard. 😊 Ils seront remis en version « papier » le jour de la rentrée.

O Fiche médicale

O Garderies – Sortie des classes

O Droit à l’image



**Autorisation parentale d’utilisation**

**des photographies d’élèves**

**Année scolaire 2020-2021**

Je soussigné(e) …………

…………………………………………..……………………………………… représentant légal de ..…………………………………………………… de la classe de Mme ……………………………. autorise l’école à utiliser les photos de mon enfant prises dans le cadre d’une activité scolaire pour constituer des photos de classe, les affiches dans l’école, les utiliser dans des exposés, les publier dans la presse, les insérer sur le site de l’école…

Fait à ………………………………., le …… septembre 2020.

Signature du responsable légal

A compléter et à rendre à l’enseignante de votre enfant pour le vendredi 11 septembre ☺



Je soussigné(e) …………

……………………………………… parent de ……………………………………déclare avoir pris connaissance des dispositions générales de l’école et m’engage à les faire respecter par mon (mes) enfant(s).

**SORTIES DES CLASSES** (\*) Barrer les informations inutiles

A la sortie des classes, mon enfant :

* ne peut quitter l’école seul (\*)
* peut quitter l’école seul (\*)
* peut quitter l’école avec la fratrie (\*)

**GARDERIES / EXTRASCOLAIRE**

Merci de cocher les périodes fréquentées par votre enfant.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Lundi** | **Mardi** | **Mercredi** | **Jeudi** | **Vendredi** |
| Garderie du matin |  |  |  |  |  |
| Garderie du soir |  |  |  |  |  |
| Accueil extrascolaire à Hamois (mercredi) |  |  |  |  |  |

Personnes susceptibles d’amener ou de reprendre mon enfant à l’école.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nom et prénom** | **Lien de parenté** | **Téléphone** | **Remarque(s)** |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

Date et signature

A compléter et à rendre à l’enseignante de votre enfant pour le vendredi 11 septembre ☺

# **Fiche médicale et renseignements pratiques**

## Nom et prénom de l’enfant : …………………………………………………………………………

Nom et n° de téléphone du médecin traitant : …………………………………………………….

Veuillez noter (par ordre de priorité) le nom et le n° de téléphone des personnes proches de l’enfant afin de pouvoir joindre l’une d’entre elles en cas de problème :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| NOM | N° de téléphone | Qualité |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

|  |  |
| --- | --- |
| Votre enfant est-il suivi pour une maladie  Si oui, laquelle ? ………………………………………………………………….. | OUI – NON |
| Votre enfant est-il en ordre de **vaccination** « tétanos » ?  Dernier rappel le ……………………………………. | OUI – NON |
| **Votre enfant est-il :** | |
| * sensible aux refroidissements ? | OUI – NON |
| * vite fatigué ? | OUI – NON |
| * incontinent ? | OUI – NON |
| **Votre enfant est-il allergique ?** | |
| - aux médicaments ? Si oui, lesquels ? | OUI – NON |
| - à certains aliments ? Si oui, lesquels ? | OUI – NON |
| - à d’autres choses ? Si oui, lesquelles ? | OUI – NON |
| Votre enfant est-il en ordre de **vaccination** « tétanos » ? | OUI – NON |
| Votre enfant sait-il nager ? | OUI – NON |
| Votre enfant risque-t-il d’être **malade** lors d’un voyage **en car** ? | OUI – NON |

Attention, aucun médicament ne peut être administré au sein de l’école SAUF ceux fournis par les parents et accompagnés d’une prescription médicale.

En cas d’urgence et dans l’impossibilité de contacter les parents, ceux-ci autorisent le responsable de l’école à prendre toute décision concernant l’enfant.

Date Signature(s)

A compléter et à rendre à l’enseignante de votre enfant pour le vendredi 11 septembre ☺

**Projet d’établissement 2018-2021**

**ECOLE COMMUNALE D’ACHET-MOHIVILLE**

**Entrée en vigueur : 03/09/2018**

Afin de rencontrer les objectifs généraux du décret-missions du 24/07/1997 visés à l’article 6, le projet d’établissement permet d’épingler des priorités et de les annoncer aux parents et aux élèves. L’inscription dans un établissement scolaire signifie l’adhésion au projet d’établissement dans sa globalité.

**Article 6 du Décret-Missions :**

1. Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.
2. Amener tous les élèves à s’approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
3. Préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d’une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures.
4. Assurer à tous les élèves des chances égales d’émancipation sociale.

Considérant la réalité du terrain, nous avons opté pour viser plus particulièrement la **communication.**

**« La communication passe au vert »**

Nos actions concrètes pour atteindre cet objectif :

(*Certaines actions ne concernent qu’un seul niveau d’enseignement, le primaire ou le maternel, parfois même un seul cycle. Elles sont prévues sur un étalement de trois ans.)*

* Valves
  + Accrocher un calendrier du mois avec les activités
  + Afficher un compte-rendu des activités réalisées
  + Afficher une copie des documents distribués aux parents en utilisant un code de couleurs (jaune = **materne**l / bleu = **primaire** / vert = **maternel et primaire**)
  + Désigner au sein des classes des responsables de la mise à jour des valves
* Site internet avec pages spécifiques
  + Contenu affiché aux valves
  + Informations générales : contact (adresse, numéro de téléphone des implantations, plan…), menu du mois, projet d’établissement
  + Articles sur les différents évènements (avec photos si possible)
  + Equipe éducative
  + Projets
  + …
* Partenaires extérieurs
  + Collaborer avec les intervenants extérieurs (le PMS/PSE de Ciney, l’école spécialisée « Les Capucines 2 » de Rochefort, le SAJ, l’OCTC, le GAL, le CRIE de Modave, l’APEDAF, les logopèdes, les thérapeutes…) pour l’intégration des enfants à besoins spécifiques, l’aide aux familles, l’orientation scolaire, le projet « école du dehors », les expositions temporaires…

**Point de vue interne**

* Concertations
  + Mise en place de concertations pédagogiques par cycle, par implantation ou pour toute l’école notamment pour assurer la continuité des apprentissages
  + Mise en place de concertations organisationnelles (fêtes, manifestations…)
* Comité de parents
  + Prévoir des moments de rencontre, d’échanges concernant la vie de l’école
* Equipes garderies/ techniciennes de surface/cuisinières
  + Organiser des rencontres entre tous les acteurs de l’école
* ROI
  + Interpréter le ROI avec les enfants (en l’illustrant, en le modifiant, en l’adaptant…)

**Point de vue « enfants »**

* Ouverture vers l’extérieur
  + Projet « poulailler » et/ou « potager »
  + Introduire l’école du dehors : un organisme accompagne une classe pendant 10 demi-journées (réparties sur l’année scolaire) pour vivre des activités « nature »
  + Effectuer des activités communes aux 2 implantations
  + Médias :
    - Editer un journal avec les évènements importants qui se sont déroulés à l’école

(4 numéros par année : vacances d’automne, d’hiver, de printemps et d’été)

* + - Mettre en place un cahier d’actualité présenté aux élèves chaque semaine
* Pratiques de classe
  + Continuité
    - Instaurer une farde de synthèses qui va de la P1 à la P6.
    - Travailler en classes verticales au niveau maternel
    - Organiser des ateliers 5/8
    - Mettre en place un code couleur valable tout au long des années des primaires
    - Répartir des compétences et savoirs à acquérir de manière évolutive
  + Mettre en place un système de parrainage et de tutorat entre classes et au sein de la classe : exemples 🡪 les P5/P6 font lire les plus petits ou un P4 aide un P3 ou…
  + Développer un vocabulaire qui favorise la communication et des attitudes à adopter en fonction de la situation (schéma de la communication, aborder les différents discours, jeux de rôles, construction d’une pièce de théâtre, travailler à partir de différents supports : albums, vidéos…)
  + Favoriser des dispositifs qui encouragent la collaboration : travail coopératif, dictées négociées...
* Introduire la pratique du cercle de parole en classe et entre classes : une boîte est à disposition des enfants au quotidien pour leur permettre de s’exprimer
* Mettre en place un Conseil des Elèves par implantation pour gérer des problématiques spécifiques (cour, réfectoire…)

**Point de vue parents**

* Réunions
  + Organiser des réunions de parents soutenues par la direction (décembre-mars/avril-juin)
  + Organiser une réunion de rentrée pour expliquer les pratiques propres à chaque classe
* JDC/Farde de communication
  + Proposer des outils concrets
* Création d’un journal de l’école

**Point de vue PO**

* Visites fréquentes de l’échevin(e) de l’enseignement dans l’école
* Rencontres entre PO et temporaires qui ne sont pas en fonction

La communication sera notre fil rouge principal jusqu’en 2021, mais d’autres projets seront mis en place dans le courant de ces 3 prochaines années.

Voici un aperçu de ce qui attend nos enfants prochainement …

**INTEGRATION\***

Grâce à un partenariat avec l’école spécialisée « Les Capucines 2 » de Rochefort, une logopède sera présente quelques périodes par semaine pour apporter une aide supplémentaire à certains enfants à besoins spécifiques. Ce projet concerne 7 enfants en 2019-2020.

**NATURE**

Aménagement des espaces verts, jardinage, plantations…

« Ecole du dehors » pour quelques classes (en collaboration avec le CRIE de Modave)\*

Création d’un poulailler (Mohiville)\*

**MUSIQUE\***

Création d’une chorale par implantation (sous réserve du nombre d’inscriptions)

Animations ponctuelles dans les classes (chant, rythme, préparation de spectacle…)

Animation dans l’église de Mohiville

**VIVRE ENSEMBLE**

Animations sur le tri des déchets

Sensibilisation à la pyramide alimentaire

Amélioration du cadre de vie (réfectoire, cour de récréation…)\*

**AIDE AUX DEVOIRS\***

Les enfants d’Achet peuvent être pris en charge par « La Ruche ».

**REGLEMENT DES ETUDES**

**🖙Horaire**

De 8h45 à 12h15 et de 13h15 à 15h30 ; le mercredi de 8h45 à 12h05.

**🖙Le journal de classe**

Le journal de classe est le lien indispensable entre l’école et les parents. Les parents s’engagent à le vérifier et à le signer ***tous les jours*** afin d’assurer le suivi des devoirs et des diverses communications.

En maternel, c’est également un journal de classe qui sert de communication (1 X par semaine, le vendredi dans le cartable).

**🖙Education physique et psychomotricité.**

Ce cours étant obligatoire, la 1ère absence doit être justifiée par une note écrite des parents au JC. Les absences plus longues nécessitent un certificat médical.

*Tenue obligatoire demandée en primaire* : short bleu marine – tee-shirtblanc – sandales. A emporter dans un sac. Pour la natation : maillot une pièce pour les filles, pas de maillot-short pour les garçons.

*En maternelle*, la tenue de sport est demandée le jour de la psychomotricité.

**🖙Cours philosophiques**

Les parents ont le choix entre plusieurs cours philosophiques (1h/semaine). A chaque rentrée scolaire, les changements de cours philosophique seront possibles, mais devront être communiqué avant le 01 juin de l’année scolaire précédente, moyennant document à remplir. Les documents sont automatiquement donnés aux nouveaux inscrits. Vos enfants bénéficieront d’1h/semaine de citoyenneté pour tous.

**🖙Récréations**

Moment de détente et d’oxygénation important pour les élèves. Elles se passent généralement à l’extérieur, sauf en cas d’intempéries. Un petit mot au journal de classe dispensera les enfants de sortir : cela doit rester occasionnel.

**🖙 Bulletins.**

***En primaire*** :

* 3 bulletins répartis pendant l’année scolaire

**🖙Réunions des parents**

Deux réunions de parents sont programmées durant l’année scolaire.

**🖙Devoirs**

Le Ministère a règlementé les devoirs à domicile. En fonction des directives, voilà ce que nous proposons :

- En 1ère et 2ème, une petite activité journalière.

Lire quotidiennement, à haute voix, avec papa ou maman, est essentiel : l’enfant a besoin de répéter, de s’exercer, d’être entendu individuellement afin d’être corrigé et valorisé. En 2ème, il faut continuer à privilégier ces moments de lecture à domicile.

- A partir de la 3ème, les activités à faire pour la semaine seront notées au journal de classe le lundi pour la semaine.

**🖙Classes de dépaysement.**

Tous les 2 ans, les classes de neige sont organisées pour les élèves de 5ème et 6ème primaires (années paires).

Il se peut que d’autres classes de dépaysement soient programmées pour l’une ou l’autre classe : classes de ferme, de ville…

Le paiement de ces activités, ainsi que les frais occasionnés, sont à charge des parents. Une intervention financière du comité scolaire est prévue.

Ces activités rentrent dans le cadre légal des cours et doivent en principe être suivies par tous les élèves. En aucun cas, l’élève de primaire qui ne participerait pas ne peut être en congé.

**PROJET EDUCATIF**

1. L’école communale **proche du citoyen est démocratique**.
2. Elle encourage le jeune à participer à **la construction** **d’une société démocratique** et l’amène à s’exercer à la citoyenneté responsable.
3. **Respectueuse de toutes les conceptions philosophiques** **et idéologiques**, elle est une école de tolérance qui s’enrichit de l’échange et de la confrontation d’idées et de convictions différentes.
4. **L’école est respectueuse des droits de l’enfant** et prend en charge le développement de sa personne dans sa totalité.
5. La gestion dynamique de l’école génère une qualité devie qui privilégie **l’épanouissement personnel, la confiance en soi, la sociabilité, la solidarité, l’autonomie, le sens des responsabilités, la liberté, l’efficacité, la créativité, le développement corporel, la curiosité d’esprit, l’esprit critique…**
6. **L’erreur sera source de défis, d’ajustements et de dépassement de soi.**
7. L’école s’engage à amener les enfants à **la maîtrise des compétences de base** en ayant pour chacun d’eux la meilleure ambition.
8. Elle **refuse toute sélection sociale ou économique.**

**Le Projet éducatif des écoles communales de HAMOIS**

*"S'il n'y avait pas l'enfant à élever, à protéger, à instruire  
et à transformer en homme pour demain, l'homme d'aujourd'hui  
deviendrait un non-sens et pourrait disparaître".*

*D. Decroly.*

**CITOYENNETÉ RESPONSABLE**

1. L’école communale ***proche du citoyen*** est ***démocratique***.

Gérée par des responsables élus, elle s’efforce de répondre aux aspirations et aux besoins de la collectivité locale en matière d’éducation.

Elle encourage le jeune à participer à la **construction d’une société démocratique** et l’amène à s’exercer à la **citoyenneté responsable** en créant des lieux et des temps de parole où chacun a le droit de s’exprimer et d’être écouté.

Elle est par excellence le **point de rencontre**, le milieu social, le lieu où l’on étudie, où l’on joue ensemble, où l’on partage la vie de tous les autres enfants.

***Respectueuse de toutes les conceptions philosophiques et idéologiques***, elle est une école de tolérance refusant tout endoctrinement ou neutralisme pris dans le sens de non engagement et de passivité; elle s’enrichit de **l’échange et de la confrontation d’idées et de convictions différentes**.

**RESPECT DES DROITS DE L’ENFANT**

2. L’école communale, ***respectueuse des droits de l’enfant*,** prend en charge le développement de sa personne dans sa totalité. Elle vise à son mieux-être **affectif**, **physique** et **intellectuel**.

La gestion dynamique de l’école génère une qualité de vie qui privilégie **l’épanouissement personnel, la confiance en soi, la socialisation, la solidarité, l’autonomie, le sens des responsabilités, la liberté, l’efficacité, la créativité, le développement corporel, la curiosité d’esprit, l’esprit critique, ...**

Le dialogue, le débat d’idées, la collégialité, suscitent **la motivation** nécessaire pour atteindre ces objectifs.

**L’erreur** ne sera plus sanction mais au contraire **source de défis, d’ajustements et de dépassement de soi.**

**MAÎTRISE DES COMPÉTENCES DE BASE**

3. L’école communale s’engage à amener les enfants qui lui sont confiés à **la maîtrise des compétences de base en ayant pour chacun d’eux la meilleure ambition**, ce qui les rendra aptes à suivre avec succès leur cursus scolaire et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.

**EGALITÉ DES CHANCES**

4. L’école communale, ouverte à tous, **refuse toute sélection** sociale ou économique : elle réserve une sollicitude équitable envers **tous les enfants** qui lui sont confiés.

Les PROJETS PÉDAGOGIQUES s’inscriront dans la politique de l’éducation du réseau qui constitue

un cadre de référence et de réflexion. Ils seront élaborés en tenant compte des aspirations

et des besoins spécifiques des communautés éducatives locales.

##### **REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR**

Ce règlement d'ordre intérieur s'applique aux élèves, aux parents, aux enseignants et à toute personne se trouvant dans l'enceinte de l'établissement scolaire. L'inscription dans l'école implique l'acceptation de ce règlement.

**Le règlement est d’application pour toute activité organisée dans le cadre scolaire, que ce soit à l’école, aux abords de l’école ou lors des activités organisées à l’extérieur de l’école, y compris en dehors des jours de cours**

1. **Inscriptions**

Toute demande d'inscription d'un élève émane des parents ou de la personne légalement responsable.

Par l'inscription, l'élève et ses parents acceptent le projet éducatif, le projet pédagogique, le projet d'établissement et le règlement d'ordre intérieur **et le règlement des études**.

L'inscription dans l'enseignement primaire se prend au plus tard le 1er jour ouvrable du mois de septembre.

Pour des raisons exceptionnelles et motivées, appréciées par le directeur, l'inscription peut être prise jusqu'au 30 septembre. Au-delà de cette date, les parents peuvent introduire une demande de dérogation auprès de la direction de l'école qui appliquera le prescrit légal.

L'inscription est reçue toute l'année dans l'enseignement maternel.

Le choix d'un cours philosophique se fait au moment de l'inscription. Il ne peut être modifié qu'entre le 1er et le 15 septembre.

1. **Changements d'école**

* Tout changement d'école au-delà du 15 septembre doit faire l'objet d'une demande écrite des parents adressée à la direction (formulaires obligatoires à demander à l’école).
* En outre, elle n'acceptera plus l'inscription d'un élève qui était régulièrement inscrit, au niveau primaire, dans le même cycle dans une autre école ou implantation à comptage séparé (excepté cas précis).

**Les changements d’école sont autorisés dans le cas :**

* **changement de domicile**
* **séparation qui entraîne un changement de domicile**
* **placement de l’enfant**
* **passage d’externat vers un internat**
* **accueil de l’élève dans une autre famille**
* **impossibilité de maintenir l’élève dans l’établissement choisi en raison d’un changement de travail**
* **suppression du transport scolaire, des repas de midi, garderies**
* **exclusion définitive de l’élève d’un autre établissement**
* **la non organisation dans l’enseignement primaire de l’année d’étude que doit fréquenter l’élève.**

1. **Fréquentation scolaire et absences**

L’élève soumis à l’obligation scolaire est tenu d’être présent du début à la fin des cours, durant toute l’année scolaire. Tout élève en retard (ou départ anticipé) devra présenter un motif écrit valable. Pour les absences d'un à trois jours au plus, une justification écrite au plus tard dès le retour de l’élève à l’école. Pour les absences de quatre jours ou plus, la rentrée d’un certificat médical est obligatoire.

Les absences doivent être communiquées par téléphone avant le début des cours **surtout s’il s’agit de maladies contagieuses.**

**Les enfants ne seront pas confiés à des tiers sans autorisation des parents.**

**L’acceptation de la justification de l’absence est laissée à l’appréciation de la direction. Une information à l’inspection générale de l’enseignement sera envoyée après 4 jours d’absence insuffisamment justifiée.**

1. **Activités scolaires**

Les activités extérieures à l'école (excursion d’un jour ou séjour) organisées dans le cadre des programmes d'études sont obligatoires au même titre que les cours.

En cas de non-participation, une motivation écrite et justifiée doit être remise à la Direction. Cela n’enlève pas à l’enfant l’obligation de sa présence à l’école.

1. **Comportement**

* Les élèves sont soumis à l'autorité du directeur et des membres du personnel, dans l'enceinte de l'établissement scolaire, aux abords immédiats de celui-ci et en dehors de l'établissement lors des activités extérieures organisées par l'établissement.
* En toutes circonstances, chacun aura une tenue, une attitude et un langage respectueux et sera ponctuel. Tout dommage causé sciemment sera réparé aux frais de l'auteur.
* L'usage du téléphone portable est interdit pendant les périodes de cours et d'activités scolaires.
* Les enfants veilleront à ne pas venir à l’école avec des objets de valeur (MP3, jeux électroniques, cartes, bijoux,…)
* La direction décline toute responsabilité en cas de vol, perte, dégradation d'objet personnels.

Tout élève veillera à

⮱Se présenter à l’heure dans une tenue propre et convenable.

⮱Dire « Bonjour…Au revoir…Merci… », être poli.

⮱Écarter la violence, les propos racistes et la grossièreté de son comportement.

⮱Se ranger en silence dès le premier appel à l’endroit prévu, se déplacer calmement à l’intérieur des bâtiments, s’arrêter pour laisser passer les adultes.

⮱Maintenir la propreté dans les locaux, la cour de récréation et les toilettes.

⮱Demander la parole et écouter celui qui parle, ne pas interrompre une conversation.

⮱Trier et jeter les déchets dans les poubelles prévues à cet effet.

La Direction et les membres du personnel comptent sur la collaboration et le soutien des parents pour le respect de ces différents points. Ceci afin de permettre à tous d’évoluer dans un climat de travail serein au sein de l’établissement.

⮱La neutralité de l'enseignement public en Communauté française demeure la meilleure garantie pour tous ceux qui le fréquentent (qu'ils soient élèves, parents ou enseignants) du respect de leurs opinions politiques, idéologiques, religieuses ou philosophiques. Chacun y trouvera, davantage encore dans sa multiculturalité, l'expression de l'ouverture, de la tolérance et du respect mutuel entre générations. Afin de préserver ce climat démocratique dans le cadre spécifique de l'enseignement, tout signe d'appartenance politique, idéologique ou religieuse, y compris vestimentaire, est interdit dans l'établissement, mesure applicable en tout temps, quelle que soit la personne.

1. **Sanctions applicables**

Dans le respect des dispositions du présent règlement, les élèves sont susceptibles de se voir appliquer une sanction disciplinaire notamment par tout acte, comportement ou abstention répréhensibles commis non seulement dans l'enceinte de l'établissement scolaire mais aussi hors de l'établissement si les faits reprochés ont une incidence directe sur la bonne marche de l'établissement scolaire.

1. **Exclusion définitive (circulaire n°2327)**

Les faits graves suivants sont considérés comme pouvant justifier l’exclusion définitive :

1. Dans l’enceinte de l’établissement ou hors de celle-ci :
   * tout coup et blessure portés sciemment par un élève à un autre élève ou à un membre du personnel de l’établissement;
   * le fait d’exercer sciemment et de manière répétée sur un autre élève ou un membre du personnel de l’établissement une pression psychologique insupportable, par menaces, insultes, injures, calomnies ou diffamation ;
   * le racket à l’encontre d’un autre élève de l’établissement ;
   * tout acte de violence sexuelle à l’encontre d’un élève ou d’un membre du personnel de l’établissement.
2. Dans l’enceinte de l’établissement, sur le chemin de celui-ci ou dans le cadre d’activités scolaires organisées en dehors de l’enceinte de l’école :
   * la détention ou l’usage d’une arme.
3. **Sécurité**

* Chacun aura à cœur de fermer les grilles et les portes derrière lui.
* Chacun aura à cœur de se garer aux emplacements autorisés.
* Aucun véhicule à l’exception du car scolaire n’est autorisé à pénétrer dans la cour de récréation.
* Tout enfant est assuré sur le chemin de l’école pour autant qu’il emprunte le chemin le plus court.

Les enfants qui sont repris à l'école par leurs parents doivent les attendre aux endroits prévus. Tout changement de prise en charge des élèves à la fin des cours doit être signalé à la Direction.

Excepté autorisation de la Direction, l’accès aux locaux scolaires (classes et couloirs, cours) :

* durant les heures de cours est strictement limité aux élèves et membres du personnel
* en dehors des heures de cours est interdit

1. **L’autorité parentale**

En cas de séparation, le parent ayant obtenu la garde de l’enfant est tenu d’en fournir la preuve auprès de la direction de l’établissement.

Chacun est également tenu d’avertir l’autre parent pour l’informer de tout ce qui concerne la scolarité de leur(s) enfant(s).

L’école ne pourra en aucun cas être mise en cause en cas de non circulation des informations.

1. **Le transport scolaire**

Le transport scolaire est organisé par le TEC et soumis à la commission des transports dans le respect des règles en vigueur (école de libre choix la plus proche). L’école en est l’intermédiaire pour les demandes et/ou les suppressions de prises en charge. Celles-ci se font électroniquement par la direction et l’autorisation doit être demandée au moins 10 jours à l’avance. **Il est gratuit jusque 12 ans.**

1. **Accident - Maladie**

Lors d’un accident scolaire, la Direction est chargée de prendre les dispositions nécessaires en fonction de la gravité des blessures.

Les enfants malades sont tenus de rester à domicile. Les enseignants ne sont pas habilités à donner des médicaments excepté autorisation signée des parents ou du médecin accompagnée de la prescription médicale.

**La prévention et les soins pour la pédiculose sont sous la responsabilité des familles. Si l’élève est porteur de lentes et ou de poux, il ne pourra être admis à l’école qu’à partir du moment où il est traité. Les parents sont tenus d’avertir l’école.**

**Des examens médicaux obligatoires sont pratiqués par les services de promotion de la santé de l’école. Ils sont pratiqués pour les classes de 1ère et 3ème mat, pour les 2ème et 6ème pr. ;pour la 4ème un simple examen de la vue.**

**XII Droit à l’image\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

Peuvent être prises les photos des élèves représentant les activités normales de l’école en vue de les illustrer.

Ces photos pourront être affichées, diffusées ou publiées :

- dans les locaux de l’école ou tout autre lieu susceptible d’accueillir une manifestation de l’établissement

- sur CD dans le cadre des classes de dépaysement, spectacles…

- dans le journal de l’école ou dans tout autre journal local à des fins publicitaires ou informatives

Leur usage restera dans le cadre strict de l’école

A défaut d’opposition, les parents/personnes exerçant l’autorité parentale ainsi que les personnes concernées sont considérées y consentir.

**XIII La responsabilité et le devoir de surveillance des parents**

Nous rappelons aux parents, que lors des festivités scolaires (fancy fair, spectacle, …), les enfants restent sous la surveillance et la responsabilité exclusive de leurs parents. Sauf lorsque vous nous confiez expressément votre enfant (ex : lorsque l’enfant est sur scène), la direction, le corps enseignants et ses représentants ne peuvent être tenus responsables  d’un défaut de surveillance ou d’une quelconque responsabilité relevant d’un fait d’un élève inscrit dans l’établissement scolaire.

**Le Projet pédagogique des écoles communales de HAMOIS**

Le projet éducatif communal définit sa spécificité à travers les grandes valeurs humanistes et démocratiques d’un enseignement public.

Toutefois, le chemin qui va des grandes intentions à la pratique des classes est souvent difficile.

Un projet, pour être réellement éducatif, doit avoir des répercussions directes et quotidiennes sur la vie scolaire.

Les intentions, les buts et les valeurs étant clairement exprimés dans notre projet éducatif, il nous reste à définir les options pédagogiques et les choix méthodologiques permettant sa mise en œuvre dans nos écoles, dans le respect de l’autonomie du pouvoir organisateur.

Notre projet pédagogique s'inscrit dans le cadre du décret **« Ecole de la Réussite »** du 14 mars 1995 et du décret « Missions » du 24 juillet 1997.

Il tient compte de l’évolution récente en matière de sciences cognitives et de psychologie de l'apprentissage.

Il se veut un référentiel, un outil de repérage pour que notre école continue à progresser vers une école de la réussite ambitieuse pour tous.

Il opte pour la capacité de l’école à éduquer chaque enfant et à l’amener à **maîtriser les savoirs et les compétences de base** nécessaires à son émancipation sociale**.**

L’ENFANT, CENTRE DU PROJET, POURRA CONSTRUIRE SES SAVOIRS, LES INTEGRER ET LES REINVESTIR AU QUOTIDIEN. TEL EST NOTRE DEFI.

Ainsi, en référence à notre projet éducatif, pour nous, réseau officiel subventionné, **RÉUSSIR L’ÉCOLE** c’est :

* **RÉUSSIR** l’enfant citoyen dans sa vie d’aujourd’hui... et pour demain,
* **RÉUSSIR** l’équipe enseignante solidaire et responsable,
* **RÉUSSIR** la communauté éducative en harmonie avec son environnement.

***Comment réussir l’école ?***

ou

***Comment notre Commune définit-il son projet pédagogique ?***

Les changements mis en œuvre sont importants. Non seulement ils influencent la structure même de l’école qui évolue vers les cycles, mais ils touchent à ses contenus en termes de compétences et aux pratiques de classe en optant pour une pédagogie active :

* soucieuse de développer l’enfant dans toutes ses dimensions affective, sociale, intellectuelle et physique,
* prenant en compte ses différences pour lui donner les meilleures chances d’insertion sociale.

Ainsi, chaque équipe aura pour chacun des enfants qui lui est confié la meilleure ambition, tout en tenant compte de ses rythmes propres dans la perspective de le faire évoluer vers la maîtrise **des SAVOIRS ET DES COMPETENCES** nécessaires à son insertion sociale et à la poursuite de ses études.

Pour cela, elle veillera à organiser une **continuité pédagogique** de 2 ½ à 14 ans en pratiquant la **différenciation** des **apprentissages** sur base d’une véritable **évaluation formative**.

Pour y arriver, **la concertation** au sein des équipes éducatives est indispensable.

Leurs réponses devraient contribuer à l’élaboration du **projet d’établissement** en tenant compte des spécificités locales dans un souci de **cohérence**, de **continuité** et **d’émancipation** pour tous.

La réflexion se situera à trois niveaux :

1. **LES STRUCTURES,**
2. **LES STRATÉGIES D’APPRENTISSAGE ET MÉTHODES D’ENSEIGNEMENT,**
3. **LES MOYENS ET LES OUTILS.**

**1. Les structures**

Priorité sera donnée à **l’organisation en cycles fonctionnels** (à différencier des structures organisationnelles de l’école).

Un **CYCLE** est défini comme un ensemble d’années d’études géré par une équipe d’enseignants solidaires et co-responsables, à l’intérieur duquel l’enfant parcourt sa scolarité de manière continue, à son rythme, en ayant pour lui la meilleure ambition.

L’enseignement fondamental constitue une **unité pédagogique** structurée conformément aux prescrits légaux.

Dans le souci de respecter les rythmes de l’enfant et de l’aider à parcourir sa scolarité sans rupture, des **INITIATIVES** pourront être prises pour harmoniser les transitions.

Les écoles n’organisant qu’un seul niveau d’enseignement (écoles maternelles ou primaires autonomes) pourront adapter le continuum pédagogique à leurs structures organisationnelles. Toutefois, là aussi, des **INITIATIVES** pourront être prises pour que l’harmonisation maternelle/primaire soit prise en compte.

**2. Les stratégies d’apprentissage et les méthodes d’enseignement**

Dans le respect de l’autonomie, nous préconisons une pédagogie active qui, de préférence au départ de situations de vie, amène l’élève à s’impliquer dans une **démarche participative** et **réflexive**.

Ces situations ne prendront du sens que si elles s’appuient sur les **réalités sociales** et **culturelles** des **enfants**.

Suivant les spécificités locales, chaque équipe définira, dans le cadre de son projet d’établissement, la mise en œuvre des axes suivants :

1. une véritable **pédagogie** partant du vécu de l’enfant, de ses besoins, de ses préoccupations, en équilibrant **les moments collectifs de classes, les moments de groupes** (ateliers, groupes de besoins, d’intérêts,...) et **les moments d’individualisation** pour permettre la transmission ou la **construction des savoirs** et des **savoir-faire** dans la perspective de l’**acquisition de compétences**.
2. le choix de **situations** signifiantes permettra à l’enfant de mobiliser, dans une même démarche, **compétences transversales** et **disciplinaires,** y compris les **savoirs et les   
   savoir-faire** y afférents.
3. c’est en agissant sur son environnement et en interaction avec les autres que l’enfant pourra apprendre et construire les concepts de base.
4. Travailler en interaction avec l’école et le centre de la Croix-Rouge, en vue de faciliter l’apprentissage par le passage de classe passerelle (DASPA). Ces situations ne prendront du sens que si elles s’appuient sur les réalités sociales et culturelles des enfants.

Pour y parvenir, elle privilégiera :

\* les **activités de découverte, de production et de création,**

\* les **technologies de communication et d’information**,

\* les **activités culturelles et sportives,**

\* le développement de **pratiques démocratiques** (forums, conseils de classe, d’école, accueil, cercles,...), **de citoyenneté responsable** au sein de l’école.

**3. Les moyens et les outils**

Nous prônons la constitution d’une véritable **unité pédagogique** de 2,5 à 12 ans.

Cela nécessite des choix pour **amplifier la cohérence** tout au long de l’enseignement fondamental.

Il nous appartient en tant que pouvoir organisateur, en collaboration avec l’équipe éducative, de définir :

* les outils pour optimiser les compétences en savoir lire, savoir écrire, savoir parler, savoir écouter dans des contextes variés de communication, sources de plaisir, de créativité et d’activités de structuration.
* les outils mathématiques susceptibles d’amener les enfants à résoudre de véritables situations problèmes.
* le choix d’une langue autre que le français, qui renforcera les compétences communicatives.
* les outils à proposer à l’enfant, construits avec lui, pour l’aider à structurer le temps ou l’espace et à découvrir son environnement dans ses dimensions locale, régionale, nationale et européenne.